



RAPPORT ANNUEL 2019

Rapport d'activités approuvé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2020

Table des matières

I.	Le projet associatif	3
I.1	Constitution, dénomination et objet	3
I.2	Gouvernance et instance confédérales	4
I.3	Rapport moral 2019 du Président.....	13
I.4	Vie associative.....	14
I.5	Vie confédérale	20
I.6	Comité européen de normalisation	22
I.7	Recherche de financements	23

I. Le projet associatif

I.1 Constitution, dénomination et objet

Créée en 2015, CANIDEA est la première et seule organisation à réunir sur le thème des chiens d'aide aux personnes des organisations aux activités diverses, notamment d'assistance, d'alerte et d'accompagnement social. En particulier, la confédération a pour but de :

- Favoriser le développement des chiens d'aide aux personnes ;
- Regrouper et promouvoir les associations, les fondations, fédérations et organisations diverses s'intéressant aux chiens d'aide aux personnes en particulier les associations ou leurs regroupements élevant et éduquant des chiens d'assistance et de médiation, formant les intervenants ;
- Faciliter le dialogue, les échanges de bonnes pratiques entre les organisations concourant aux objets similaires ;
- Représenter auprès des pouvoirs publics et partenaires privés l'actions des membres, défendre leurs intérêts en particulier en termes de réglementation ;
- D'œuvrer à ce que plus de chiens d'aide aux personnes le mieux adaptés aux spécificités des bénéficiaires soient remis dans les meilleures conditions ;
- De valoriser socialement les chiens guides qui doivent être réorientés : les qualités requises pour le guidage et l'assistance et pour certaines activités de médiation n'étant pas les mêmes, des chiens inadaptés à l'une peuvent être d'excellents chiens sur une autre activité lorsqu'il est fait le lien entre leurs qualités et une autre spécialité ;
- De soutenir l'expérimentation de nouvelles formes de d'assistance, de guidage et de médiation canine ;
- Promouvoir la formation la promotion professionnelle et sociale des intervenants, de créer, de participer à la création et à la gestion de toute œuvre ou institution susceptible de faciliter l'installation, l'exercice, l'équipement et la formation du chien d'aide aux personnes ;
- D'accompagner l'évolution réglementaire autour des activités d'assistance, de guidage et de médiation canine ;
- D'informer au niveau national, le public, les institutions, les utilisateurs potentiels ;
- Promouvoir des références et démarches qualité.

I.2 Gouvernance et instance confédérales

I.2.1.1 Assemblée générale

L'Assemblée Générale s'est tenue à Paris le 26 Juin 2019.

L'AG a adopté à l'unanimité le règlement intérieur.

L'AG a approuvé à l'unanimité la demande de subvention des CMUE pour un montant de 80 000 euros.

L'Association des Chiens Médiateurs et d'Utilité de Provence Côte d'Azur Corse a été dissoute le 27/03/2019 : à cette date, au regard de l'article 8 des statuts de Canidea, cette association a perdu sa qualité de membre.

Les membres de l'Assemblée Générale à la date de l'AG 2019	
Mandaté par	Représentant
FFAC	Paul CHARLES
CESECAH	Dominique GIRARD
FFG	Frédéric GAILLANNE
CMUE	Caroline SCHMITT
ACS	Frédéric BIRE
AGATEA	Patrick ADOLF
LIEN KNIN	Clémence ARNAUD
LES CHIENS D'EVEIL D'ANJOU	Gildas CABON
ACS	Frédéric BIRE
HANDI'CHIENS	Robert KOHLER

I.2.1.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration et à la suite le bureau se sont réunis les :

- 16 Janvier par téléphone
- 27 mars à Paris
- 26 juin à Paris
- 2 octobre à Paris

Les membres du conseil d'administration (à compter de l'AG du 27 juin 2019)		
Organisation d'appartenance	Nom	Fonction
FFAC	Paul CHARLES	Président
CESECAH	Dominique GIRARD	Secrétaire Général
ACS	Caroline BLANCO	Trésorière
CMUE	Caroline SCHMITT	Administratrice
FFG	Marianne LAGRUE	Administratrice
Lien K-nin	Clémence ARNAUD-MOREAU	Administratrice
Agatée	Patrick ADOLF	Administrateur
HANDI'CHIENS	Robert KOHLER	Invité permanent

I.2.1.3 Conseil scientifique et technique (CST)

Afin de donner une base scientifique et technique à la documentation qu'elle produira, la confédération a mis en place en 2016 un conseil scientifique et technique.

Le règlement intérieur adopté le 26 juin 2019 précise dans le titre 3 article 7 qui concerne le CST qu'il est réuni sur demande du Conseil d'Administration qui vote sa composition avant de le réunir pour la durée des travaux demandés.

En 2019, le CST ne s'est pas réuni. Ses membres ont été consultés individuellement dans les travaux des commissions.

I.2.1.4 Les commissions

Le CA du 27 juin 2019 a voté la suspension de la commission partenariats et développement et la création de la commission formation. Les commissions actives sont donc :

- Réglementation ;
- Certifications et procédures ;
- Formation.

Sur le fonctionnement général des commissions :

- Elles sont coordonnées par la déléguée qui valide les dates de réunion, leur lieu et propose les documents de travail ;
- Chaque commission désigne un porte-parole qui fait le lien avec le CA, le CST et les autres commissions ;
- L'implication dans les commissions est proposée aux personnes invitées aux canidéennes, sachant qu'elle est limitée à une commission pour éviter la surcharge de travail des bénévoles ;
- La fréquence des réunions est d'au moins une par trimestre, en incluant les réunions à distance par téléphone lorsque cela est possible ;
- Il est rédigé un compte-rendu pour chaque tenue de commission et il est attendu un compte-rendu officiel de fonctionnement pour les assemblées générales.

I.2.1.4.1 La commission réglementation

Liste des membres de la commission réglementation à la date de la première réunion 2019	
Nom Prénom	Appartenance
Caroline Blanco (Porte-parole)	ACS
Caroline Schmitt	CMUE
Florine Munier	ACADIA
Dominique Girard	CESECAH
Clémence Arnaud-Moreau	Lien KNIN
Gildas Cabon	LCEA
Patrick Adolf	AGATEA
Marie-Claude Lebret	HANDI'CHIENS
Michel Rossetti	FFAC

I.2.1.4.1.1 Missions de la commission réglementation

Objectifs : Obtenir la reconnaissance légale de la diversité des chiens d'assistance et une existence légale aux chiens de médiation, notamment grâce au bilan réglementaire 2019

Travaux :

- Assurer une veille réglementaire, si possible en collaboration avec d'autres organisations professionnelles spécialisées dans le handicap ;
- Rédiger des notes de synthèse sur les évolutions réglementaires lorsqu'il y en a ;
- Identifier les points clés de la réglementation sur lesquels des modifications ou des apports doivent être effectués ;
- Spécifier à la commission « Certifications et procédures - Qualité de l'éducation et des procédures » ce qui est attendu en termes pratiques pour faire avancer la réglementation ;
- Formuler des propositions de modifications la réglementation et de réglementation en cas d'absence de textes ;
- Rédaction d'un plaidoyer ;
- Saisir les autorités réglementaires en temps voulu.

I.2.1.4.1.2 Dates de réunions de la commission réglementation

La commission s'est réunie les 13 février, 26 juin, 2 octobre, 7 et 9 novembre.

I.2.1.4.1.3 Compte-rendu des travaux de la commission réglementation

La campagne en direction des MDPH

Partant du constat de la nécessité de sensibiliser les MDPH à l'assistance par le chien dans sa diversité, il a été décidé qu'une campagne serait menée en direction de ces institutions en la date du 30 avril 2020 (journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité). La commission a travaillé sur l'élaboration d'une brochure sur les différents types d'assistance par le chien, sur les courriers en direction des présidents de conseils départementaux et des présidents des MDPH et a transmis ces documents au CA.

Les chiens de médiation

Face à l'absence de cadre réglementaire, la commission a élaboré un argumentaire martyre pour une réglementation esquissant des propositions sur les conditions humaines d'exercice de la médiation, les conditions matérielles d'exercice, la sélection et la certification du chien et les conditions de travail du chien. D'un commun accord, la commission a formulé la nécessité d'une réflexion collective sur les attentes quant à cet argumentaire

Réflexion sur le vocabulaire

Face à l'usage de terminologies diverses, la commission a jugé nécessaires une clarification et l'élaboration d'un consensus sur les usages. Celles-ci ont pris la forme d'une fiche vocabulaire qui sera transmise au CA pour publication sur le site internet de Canidea.

I.2.1.4.2 La commission certifications et procédures

Liste des membres de la commission certifications et procédures à la date de la première réunion 2019	
Nom Prénom	Appartenance
Clémence Arnaud (porte parole)	Lien KNIN
Manuel Mengoli	Ethologue-vétérinaire – membre du CST
Laura Panchione	ACADIA
Nathalie Marlois	Vétérinaire – membre du CST
Héloïse Desfontaines	CMUE
Cathy Bire	ACS
Véronique Servais	Anthropologue – membre du CST
Muriel Jochem	FFG
Jean-Marie Sillou	Psychologue – membre du CST
Florence Perraud	Psychologue – membre du CST
Sylvie Sengelen	Agatée
Francis Perlot	HANDI'CHIENS

I.2.1.4.2.1 Mission de la commission certifications et procédures

Objectifs : Formaliser les activités de sorte à attester de la qualité du travail accompli par les membres de CANIDEA et défendre celui-ci au niveau national et international.

Travaux :

- Répertorier l'ensemble des activités des membres de CANIDEA et les potentielles activités à développer ;
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des activités des membres ainsi qu'à leur amélioration par des échanges de pratiques et/ou la proposition de formations adaptées ;
- Élaborer les référentiels et autres documents techniques pour chaque spécialité présente chez les membres de CANIDEA ;
- Répondre aux demandes techniques de la commission réglementation ;
- Contribuer aux travaux internationaux tels que le processus de normalisation européenne. A ce titre, la commission constitue le point national de coordination des membres de CANIDEA sur ces questions.
- Émettre des recommandations à l'attention des organisations notamment en termes de procédures (exemples : mise en place d'une commission d'attribution et de remise, mise en place de la réorientation);
- Recenser dans un inventaire spécifique des compétences des professionnels en fonction des spécialités de sorte à alimenter la réflexion sur la formation des éducateurs canins.

I.2.1.4.2.2 Dates de réunion de la commission certifications et procédures

La commission s'est réunie le 13-14-15 mars, 5 avril, 5 juin, 10 septembre, 7 et 9 novembre.

I.2.1.4.2.3 Compte rendu des travaux de la commission certifications et procédures

Le certificat d'aptitudes par spécialité

Une rencontre sur ce thème a eu lieu à Woippy les 13-14-15 mars. A cette occasion, chaque spécialité a présenté son certificat d'aptitudes. Cela a permis d'échanger sur les différentes pratiques. Le certificat d'aptitude du chien de médiation a été peaufiné lors des réunions suivantes et testé le 07 novembre. Ont été prises en compte les contingences au cas où ce certificat est proposé pour l'évaluation de chiens extérieurs au réseau.

L'orientation chiens d'une association à l'autre

Les chiens guides ont partagé le « Behavior Cognitive Learning check list » (fiche BCL). Chaque association a travaillé à l'identification du minima attendu par spécialité avant entrée en éducation. Un fichier unique réunit l'ensemble de ces minima et a été partagé à l'ensemble du réseau sous l'intitulé fiches « minimum attendu » avant entrée en éducation.

I.2.1.4.3 La commission partenariats et développement

Liste des membres de la commission partenariats et développement à la date de la réunion 2019	
Nom Prénom	Appartenance
Sylvie Sengelen (porte parole)	AGATEA
Christian Carnimolla	CMUPCC
Jean Pierre Ney	CMUE
Joëlle Schmitt	CMUE
Paul Charles	FFAC
Gildas Cabon	LCEA
Frédéric Bire	ACS
Frédéric Gaillanne	FFG
Eric Lascar	FFG

I.2.1.4.3.1 Missions de la commission partenariats et développement

Objectifs :

- Etablir la stratégie de développement de CANIDEA de sorte à asseoir la confédération comme un acteur incontournable sur les chiens d'aide à la personne ;
- Coordonner les membres sur les éléments de communication de CANIDEA ;
- Réfléchir aux modalités de financement des activités de la confédération et de ses membres.

Travaux :

- Faire le point régulièrement sur le positionnement de la confédération ;
- Identifier de potentiels nouveaux membres, étudier les nouvelles candidatures et formuler des recommandations argumentées au CA ;
- Proposer des projets communs à l'ensemble des membres afin de définir son identité ;
- Dans la perspective de la montée en charge du rôle de CANIDEA pour la défense des intérêts de ses membres, proposer un plan de communication en détaillant sa mise en œuvre ;
- Etablir une stratégie consensuelle à l'ensemble des membres sur l'obtention de sponsors.

I.2.1.4.3.2 Dates des réunions de la commission partenariats et développement

La commission s'est réunie le 27 mars. L'AG du 26 juin a décidé de sa dissolution.

I.2.1.4.3.3 Compte-rendu des travaux de la commission partenariats et développement

Plusieurs problématiques ont été soulevées, en particulier celle des difficultés rencontrées par les associations en termes de soutenabilité économique de leurs activités. Par ailleurs, il a été demandé à la commission partenariats et développement de définir clairement les critères qui conditionnent l'adhésion à Canidea et ceci dans le cadre d'une stratégie de développement. Dans le cadre des débats, la commission a exprimé la nécessité de ne pas définir de critères pour le moment, préférant favoriser une évaluation des candidatures au coup par coup, doublée d'une présentation du candidat et de ses activités à l'occasion des canidéennes.

I.2.1.4.4 La commission formation

Liste des membres de la commission formation à la date de la première réunion 2019	
Nom Prénom	Appartenance
Patrick Adolf (porte parole)	AGATEA
Caroline Blanco	ACS
Caroline Schmitt	CMUE
Florine Munier	ACADIA
Dominique Girard	CESECAH
Clémence Arnaud-Moreau	Lien KNIN
Gérard Pousset	LCEA
Marie-Claude Lebret	HANDI'CHIENS
Julie Ehret	FFAC

I.2.1.4.4.1 Missions de la commission formation

Objectifs :

- Favoriser les collaborations entre associations sur le thème de la formation ;
- Etudier les moyens d'harmoniser les formations existantes tout en conservant les spécificités de chaque spécialité ;
- Identifier les besoins communs en termes de formation et les possibilités de réponse à ces besoins.

Travaux :

- Faire le point sur les formations existantes dans le réseau de Canidea ;
- Identifier les points communs et les spécificités de chacune des formations ;
- Proposer des collaborations entre organisations sur ces formations ;
- Identifier les besoins communs, formuler des propositions de réponses à ces besoins en mettant en place des collaborations entre organisations sur ces thématiques ;
- Formuler des recommandations au CA en termes de stratégie de développement de la formation pour l'ensemble du réseau.
- Répondre aux besoins du Comité Européen de Normalisation sur les questions de formation (groupe de travail n°3)

I.2.1.4.4.2 Dates des réunions de la commission formation

La commission s'est réunie le 27 septembre et le 9 novembre.

I.2.1.4.4.3 Compte-rendu des travaux de la commission formation

La commission a établi sa feuille de route.

En ce qui concerne le cœur de métier des membres de Canidea, à savoir l'éducation et la remise de chiens, la commission étudiera des éléments communs de formation des éducateurs. Sur le long terme, il s'agira de mettre en commun des modules de formation pour les éducateurs canins des différentes spécialités. Ce chantier à ouvrir démarrera avec la diffusion à l'ensemble du réseau des catalogues de formation potentiellement ouvert à tous de l'AFH2A et d'Handi'chiens et l'identification d'un module expérimental de formation continue « Canidea » rapidement ouvrable à l'ensemble du réseau et centré sur l'éducation.



CANIDEA

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

En ce qui concerne les formations en direction de l'extérieur du réseau, les membres de Canidea s'accordent sur la nécessité d'une réflexion autour de pistes de travail collectif sur les formations à la conduite de chiens de médiation et d'accompagnement social.

I.3 Rapport moral 2019 du Président

Lors des premières années de Canidea, les uns et les autres se sont d'abord observés. La glace rapidement brisée, chacun a œuvré à consolider notre union à travers la confédération. Pour observer l'étendue de cette avancée, il suffit de reprendre les travaux des commissions. Ainsi, la commission certifications et procédures, avec les certifications des chiens issus des organisations membres de Canidea, distingue et souligne le professionnalisme de notre réseau. Celui-ci ne s'arrête pas à la certification mais continue avec le suivi des chiens, garantie que peu de monde a la capacité d'apporter.

La commission réglementation fait également face à des défis conséquents. En effet, ne serait-ce que sur la médiation animale, tous constatent la demande exponentielle des institutions avec un appel d'air suscité par les premières remises effectuées il y a dix ans. Or au-delà des membres de Canidea, il y a un manque criant de méthodologie et le but de la confédération est d'être force de propositions d'un cadre réglementaire à ces activités. Celui-ci doit s'appuyer sur le professionnalisme de notre réseau.

Cette distinction entre professionnalisme et amateurisme a suscité en juillet 2019 la prise de position sur le chien de soutien émotionnel. Elle rappelle au grand public la différence entre ce type de chien de compagnie non éduqué spécifiquement et les chiens guide et d'assistance, indispensable au déplacement de leur maître en situation de handicap. Les heures de travail et l'expertise de nos membres font toute la différence et justifient l'accessibilité de nos chiens.

Ce professionnalisme s'observe encore dans le souci que les membres portent à la formation des bénévoles et des salariés. Chantier important de Canidea, il existe des bases communes entre les membres, chacun ayant une expertise et des outils mis en place. Avec la création de la commission formation en 2019, des espaces communs à l'ensemble des membres devraient voir le jour rapidement pour les bénévoles comme pour les salariés.

Réunis sur un pied d'égalité, notion essentielle de Canidea, chacun conserve une expertise et un ADN. Certaines associations sont issues d'un projet personnel, avec le mérite qu'ont leurs fondateurs d'avoir créé, porté et assumé un tel projet dans la durée malgré les problèmes financiers qui peuvent devenir complexes. Pour ses membres, la confédération occupe une place particulière : elle est un espace d'entraide où certains peuvent entrevoir des solutions au travers du partage d'expériences. Cette volonté de partage est aussi une marque de professionnalisme, notamment parce qu'elle s'appuie sur la détermination à bâtir l'avenir. En effet, Canidea et ses membres sont résolument tournés vers le futur et le préparent pour chaque personne qui pourra bénéficier d'un chien guide, d'assistance ou de médiation.

C'est avec ce futur à cœur que Canidea a proposé cette année à Madame la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées le macaron d'identification des chiens guides et des chiens d'assistance. Ce macaron, sur lequel la Marianne est présente, sera déployé par Canidea dès 2020 : sa reconnaissance dans l'espace public permettra de diminuer le nombre de refus et donc de situations de discrimination subies par nos maîtres de chiens guides et d'assistance.

En parallèle de ce travail sur le macaron, Canidea s'est vu confier l'Observatoire de l'Accessibilité des chiens guides d'aveugles (OBAC) pour qu'il soit étendu aux autres types des chiens d'assistance. Cette mission importante consistera à travailler avec l'ensemble des acteurs concernés pour sensibiliser et former sur l'accessibilité des maîtres et de leurs chiens. Que ce soit par le recensement des refus, le conseil aux personnes ayant subi ce refus, l'accompagnement des entreprises qui s'engagent à appliquer la loi du mieux possible pour garantir un véritable accueil aux maîtres et leurs chiens, Canidea, à travers l'OBAC, agira dans l'intérêt des personnes handicapées car c'est ici sa mission première et ce pour quoi elle a été créée.

Paul Charles, Paris le 13 Mai 2020

I.4 Vie associative

I.4.1 Identification des chiens guides et d'assistance

Dans le but d'accroître l'insertion et l'inclusion sociale de personnes souffrant d'un handicap, Canidea a été force de proposition auprès des pouvoirs publics pour l'élaboration d'un macaron d'identification des chiens guides et d'assistance. Ce dernier comporte de manière visible la Marianne. Canidea aura la charge de la diffusion de ce macaron sur les dossards et les harnais des chiens reconnus comme chien guide et d'assistance.

Cette mission importante a un impact immédiat pour les personnes en situation de handicap car l'identification du chien comme chien d'assistance ou chien guide est un élément indispensable pour l'accessibilité. Ce macaron, qui n'existait pas et qui doit être déployé par CANIDEA en 2020, va permettre de diminuer le nombre de refus et donc de situations de discrimination pour les personnes en situation de handicap accompagnées par leur chien guide ou d'assistance.



Macaron tel qu'il a été proposé et validé par le Secrétariat d'Etat à l'Accessibilité

I.4.2 Préfiguration de l'Observatoire à l'Accessibilité des Chiens guides et d'assistance

Plusieurs lois, décrets et arrêtés marquent des avancées pour l'accessibilité des chiens guides d'aveugles et d'assistance et leurs maîtres. Cependant, malgré les multiples actions mises en place pour faire évoluer les mœurs et les pratiques, de nombreux cas de refus en entreprise et dans des lieux ouverts au public tels que des commerces ou dans les transports sont encore régulièrement constatés par des maîtres en situation de handicap.

En 2019, avec le soutien du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, CANIDEA s'est vu confier l'Observatoire de l'Accessibilité des chiens guides d'aveugles (OBAC) pour qu'il soit étendu aux autres types de chiens d'assistance. Les objectifs sont de :

- réduire le nombre de refus d'accès des maîtres avec leurs chiens guides et d'assistance ;
- lutter contre les discriminations par la rencontre des responsables des lieux publics, de l'Etat, des maîtres de chiens guides et d'assistance et des représentants des associations éduquant des chiens guides et d'assistance ;
- sensibiliser et informer sur l'accessibilité des maîtres accompagnés de leurs chiens guides et d'assistance, notamment par l'intermédiaire d'une plateforme sur internet ;
- effectuer un bilan des cas de refus répertoriés et cibler les principales difficultés rencontrées par les maîtres de chiens guides d'aveugles ;
- rechercher et promouvoir des solutions à apporter aux maîtres de chiens guides d'aveugles et d'assistance pour favoriser leur accès aux lieux publics et privés ;
- répertorier et valoriser les bonnes pratiques en matière d'accès des chiens guides et d'assistance et de leurs maîtres ;
- faciliter la mise en place de chartes par secteur sur l'accueil des chiens guides et d'assistance.

Les missions seront :

- travailler avec les entreprises et les institutions pour un meilleur accueil, et l'orientation des personnes dans leurs locaux ; développer un module de formation adapté ;
- valoriser les entreprises mettant déjà en place des bonnes pratiques et transmettre leurs outils et conseils aux entreprises souhaitant engager des actions en la matière ;
- faciliter le signalement de refus par l'intermédiaire d'outils de déclaration ;
- répertorier les cas de refus d'accès ;
- orienter les personnes ayant fait face à un refus vers les associations compétentes.
- concevoir des documents de référence pour l'accessibilité des maîtres de chiens guides d'aveugles et d'assistance, mais également les familles d'accueil pour les chiens en éducation et à la retraite ;
- impliquer les institutions par le biais d'événements officiels et de campagnes ciblées ;
- mettre en place et maintenir un site internet comportant les entrées suivantes : la réglementation en vigueur (rappel de la loi) ; la jurisprudence ; les conseils et bonnes pratiques ; la possibilité de signaler un refus d'accès ;
- mettre en place des actions de communication envers les institutions, les élus, les entreprises, les collectivités, le grand public sur la législation et l'accessibilité des chiens guides d'aveugles et d'assistance ;
- créer des procédures d'information et de formation pour tous, en particulier la sensibilisation au pictogramme et au macaron ;
- élaborer et proposer un cours accessible à tous et gratuitement sur Internet;

- mettre en place des actions de communication en direction des entreprises, des institutions et les pouvoirs publics afin de promouvoir le mouvement chien guide et d'assistance et les droits des personnes handicapées.

I.4.3 Réorientation des chiens

L'une des missions de CANIDEA est de valoriser socialement les chiens guides qui doivent être réorientés : les qualités requises pour le guidage et l'assistance et pour certaines activités de médiation n'étant pas les mêmes, des chiens inadaptés à l'une peuvent être d'excellents chiens sur une autre activité lorsqu'il est fait le lien entre leurs qualités et une autre spécialité. A travers la coordination mise en œuvre par la confédération, des chiens issus des écoles de chiens guides d'aveugles ont reçu l'éducation nécessaire pour devenir chiens d'assistance ou chiens de médiation : ce sont autant de chiens qui n'auraient pas pu être remis sans cette réorientation.

Membre de CANIDEA	Nombre de chiens remis	Dont chiens de médiation	Nombre de chiens réorientés vers une autre école	Nombre de chiens en provenance d'une autre école	Origine des chiens en provenance d'une autre école
CMUE	4	2	1	4	1 CGA Paris 3 ECGA Est
ACS	17	0	0	0	
LCEA	9	4	0	7	7 ECGAO (1 élevage)
Handi'chiens	154			7	3 CGA IDF 4 CGA Paris
FFG (uniquement chiens d'assistance)	4				
ACADIA	6	0	0	4	2 chiens CGA Paris 1 chien CGA IDF. 1 CMUE
Réseau de la FFAC	224		14		
Totaux	418		15	22	

L'objectif du processus d'orientation des chiens est qu'à termes les chiens soient orientés le plus tôt possible. Néanmoins, il est indispensable que l'ensemble des éducateurs du réseau de Canidea maîtrisent les critères de sélection des chiens en fonction de la spécialité vers laquelle le chien est orienté. C'est pourquoi un travail est en cours au sein de la commission certifications et procédures.

I.4.4 Information et sensibilisation du public

I.4.4.1 Objectifs

Dans le but d'accroître l'insertion et l'inclusion sociale de personnes souffrant d'un handicap, Canidea renseigne sur la réglementation en vigueur et informe le public sur les bénéfices de l'assistance par le chien et de la médiation animale.

Canidea est sollicitée quotidiennement par téléphone, par mail et par les réseaux sociaux. Du fait de la visibilité gagnée, ces sollicitations se sont accrues en 2019. En tant qu'interlocutrice nationale, Canidea répond au public sur des questions :

- de réglementation quant à l'accessibilité des chiens guides et d'assistance : elle explique ce qui conditionne l'accessibilité en France et à l'étranger et permet à des personnes en situation de handicap d'être correctement informées de leurs droits ;
- d'orientation vers les bons interlocuteurs pour faire une demande de chien guide ou d'assistance : elle explique les procédures, transmet les coordonnées des organisations et est ainsi une première étape vers l'autonomie des personnes en situation de handicap.

A travers une newsletter, son site internet et les réseaux sociaux, Canidea relaie également les actualités du secteur et sensibilise à la cause des chiens guides, d'assistance et de médiation.

Canidea participe à des conférences et des colloques au cours desquels elle présente différents aspects de la cause et en fait la promotion.

En 2020, Canidea mènera une campagne de communication en direction des Maisons Départementales des Personnes Handicapées et des Maisons Départementale de l'Autonomie. La carte mobilité inclusion est le sésame de l'accessibilité. Les MDPH et les MDA, qui sont décisionnaires en termes d'attribution de cette carte, sont donc des acteurs clés dans le projet de vie des maîtres de chien d'aide à la personne. Pour garantir la qualité et le niveau d'information de l'ensemble des experts et des personnes handicapées ou malades sur l'assistance par le chien, il est indispensable de sensibiliser les MDPH et les MDA. Pour ce faire, cette campagne prendra la forme de l'envoi de la brochure jointe à un courrier explicatif. Celle-ci décrit chacune des spécialités des chiens d'aide à la personne en précisant comment le chien vient en aide à la personne handicapée ou malade. Elle rappelle la réglementation en vigueur sur l'accessibilité des personnes handicapées accompagnées de leur chien guide ou d'assistance. Cette brochure sera envoyée aux présidences de département, de l'ADF, des MDPH, des MDA, et des services de l'Etat.

I.4.4.2 Mise en œuvre

D'avril à juillet 2019, une assistante en communication en alternance, puis à partir de septembre, une chargée de communication en alternance ont renforcé les effectifs de Canidea.

La lettre d'information a conservé sa structure éditoriale avec un sommaire, le mot du président, des informations sur les activités de Canidea, trois rubriques (La question que tout le monde se pose, A l'honneur cette saison-ci et Nom d'un chien) et les actualités des membres. Elle est passé de 285 abonnés en janvier 2019 à 594 en décembre 2019.

Le site internet a fait l'objet d'une moyenne mensuelle de visites entre 1 200 et 2 000, ce qui est une nette augmentation par rapport à la moyenne 2018. On constate une progression constante des visites mensuelles.

Le compte Facebook fait l'objet d'une animation particulière avec une programmation de post à un rythme d'un tous les jours sur la thématique du chien au sens large. Cela a permis de passer de 340 abonnés au 31 décembre 2019 abonnés à 759 abonnés au 1er Janvier 2020.

Le partenariat avec le blog de la médiation animale, qui est le site historique d'informations sur les actualités du secteur de la médiation, est pérennisé avec deux à trois billets par an proposé par la déléguée. Ceux-ci génèrent toujours une grande visibilité et suscite un intérêt pour CANIDEA.

Statistiques de suivi du compte Facebook



Personnes suivant la page

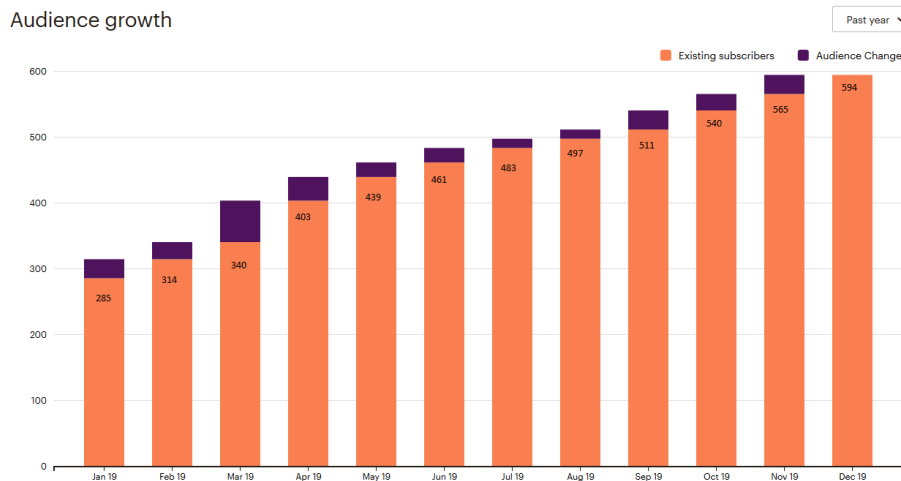
Janvier 2019 : 340 ↗ Janvier 2020 : 759



Personnes aimant la page

Janvier 2019 : 302 ↗ Janvier 2020 : 713

Statistiques abonnement à la lettre d'information (support : mailchimp)



janvier 19 : 385 abonnés - décembre 2019 : 594 abonnés

1.4.4.3 Dossiers de presse, articles et autres supports médias

La tenue de la commission certifications et procédures à Woippy a suscité un article dans la presse locale¹.

Trois dossiers de presse ont été diffusés :

- En Avril : Les résultats de l'enquête auprès des professionnels de la médiation ;
- En Juillet : Canidea prend position sur le chien de soutien émotionnel ;
- En Septembre : Les canidéennes 2019 auront lieu à Kunheim.

La prise de position sur le chien de soutien émotionnel a suscité l'intérêt de vivre.fm, qui a décidé de consacrer une émission à ce thème² et handicap.info un encart sur son site³.

Un article scientifique a été publié dans le n°32 de la revue à comité scientifique « Enfances, Familles, Générations » : « Vivre avec une assistance animale, ou comment la présence d'un chien guide d'aveugle redéfinit les relations du déficient visuel avec les autres membres de la famille »⁴.

La semaine vétérinaire a consacré un article à la médiation par l'animal, citant amplement Canidea.

¹<https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-agglo-et-orne/2019/04/19/canidea-mene-un-travail-de-fond-chez-les-chiens-mediateurs?preview=true>

² <https://www.vivrefm.com/posts/2019/09/canidea>

³ <https://www.france-handicap-info.com/component/tags/tag/confederation-canidea>

⁴ <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2019-n32-efg04858/1064507ar/>

I.5 Vie confédérale

Le principal enjeu de cette année aura été de renforcer les liens des anciens adhérents et d'intégrer les nouveaux arrivants tout en consolidant les modalités de travail collectif.

I.5.1 Accompagnement des associations

Dans le cadre de l'accompagnement des associations et la coordination du réseau, des représentants de Canidea ont apporté une aide à certaines organisations à des occasions précises :

- CMUE : déplacement du Président et de la déléguée le 24 janvier 2019 pour le dialogue de gestion ;

ACADIA : déplacement du Président et du Secrétaire général le 30 janvier pour le dialogue de gestion et des conseils à l'élaboration du plan de développement de l'association.

I.5.2 Les Canidiennes 2019

Pour la troisième fois, tous les membres de Canidea se sont rassemblés pour les « canidiennes ». Ces canidiennes ont eu lieu les 8 et 9 novembre 2019. Elles étaient placées sous le signe de la coopération, thème sur lequel ont travaillé pendant deux jours administrateurs, salariés et bénévoles venus de toute la France et représentants tous les membres de Canidea. Nouveauté de cette année, une conférence-débat avec une invitée a ouvert les travaux de la première journée : « Quels outils pour la coopération entre associations ? l'exemple de Alsace Mouvement Associatif » par Caroline Josseaume, directrice. A la suite de ce moment d'échanges, les ateliers ont identifié des espaces de collaboration entre associations et proposé des moyens pour renforcer les liens entre elles. L'atelier « Identifier les espaces collaboratifs entre associations » avait pour but de faire émerger les possibles espaces collaboratifs entre associations, qu'ils correspondent à des interactions directes d'association à association, ou qu'ils utilisent Canidea comme plateforme. La liste des problématiques sur lesquelles des pistes de travail peuvent être identifiées est la suivante :

- Processus de sélection des chiots ;
- Mutualisation sur les orientations des chiens ;
- Recrutement et formation des familles d'accueil ;
- Outils informatiques pour le travail des associations ;
- Territorialisation pour les associations qui ont les mêmes activités ;
- Réponses aux nouveaux besoins ;
- Partage sur les problématiques liées aux TED ;
- Accessibilité ;
- Certification des organismes de formation.

Pour l'atelier « Renforcer les liens entre associations », les participants ont dû préfigurer des chantiers sur lesquels les collaborations entre associations pourraient être mises en place. Pour cela ils ont pris appui sur la liste établie dans l'atelier précédent. A partir des propositions des porte-paroles, la plénière a posé la priorité sur les chantiers suivants :

- Accessibilité ;
- Sélection des chiots ;
- Réorientation, en particulier avec une demande de facilitation du processus ;

- Familles d'accueil ;
- Certifications des organismes de formation.

Les commissions ont dessiné leurs feuilles de route pour l'année à venir en prenant en compte les recommandations des ateliers. Accueillies par Handi'chiens dans son centre de Kunheim hébergé dans une maison de retraite, les canidéennes ont également été l'occasion de célébrer les 30 ans de cette grande association et se sont clôturées avec la cérémonie de remises des chiens d'accompagnement social à laquelle Handi'chiens avaient invité tous les participants. Pour plus de détail, les actes reprennent les grandes lignes des échanges qui ont eu lieu pendant ces deux intenses journées.



Participants des canidéennes 2019

I.6 Comité européen de normalisation

Entamés en décembre 2016, les travaux du comité européen de normalisation se sont structurés en 2018 autour de groupes de travail. Deux réunions ont eu lieu en 2019 :

- Du 13 au 17 mai 2019, à Delft aux Pays-Bas ;
- Du 2 au 6 décembre à Zagreb, en Croatie.

En décembre 2019, il a été convenu qu'à l'exception du WG3, l'ensemble des travaux des groupes de travail intégraient la première phase d'élaboration de la norme, ce qui laisse trois ans au comité pour soumettre une norme au vote de l'ensemble des pays intégrés dans le processus de normalisation. Voici l'avancement des groupes de travail (Working Group – WG).

WG1 – Terminologie

Anciennement animé par les Pays-Bas (le représentant a quitté le monde des chiens guides et d'assistance : le poste est donc actuellement ouvert aux candidatures), ce groupe de travail a pour but d'élaborer les définitions des termes utilisés dans la norme. A titre d'exemple, il a arrêté la liste des spécialités des chiens d'assistance en précisant le rôle de chaque spécialité. Ce groupe de travail se réunit désormais en fonction de ce que les autres groupes de travail lui soumettent.

WG 2 – Bien-être animal (Dog welfare)

Animé par le représentant autrichien Karl Weissenbacher (directeur de l'agence d'évaluation des chiens guides/d'assistance en Autriche, ceci depuis sa création en 2012), ce groupe de travail définit le bien-être des chiens dans les différentes étapes de leur vie mais également leurs conditions d'éducation et de travail. L'année 2019 a été compliquée pour ce groupe de travail dans la mesure où les premiers documents de travail étaient fortement marqués par une approche vétérinaire qui ne satisfaisait pas du tout l'ensemble des experts. Du fait de ces interventions dans le groupe de travail, la France a été sollicitée pour une plus grande implication dans l'élaboration du document martyr.

WG 3 – Formation des éducateurs canins

Co-animé par Annie Hourston, directrice des apprentissages et compétences des Chiens guides de Grande Bretagne, et Yasmine Debarge, déléguée de Canidea, ce groupe de travail a eu une première réunion en décembre à Zagreb. La méthodologie de travail a été approuvée et une répartition des listes de compétences a été effectuée entre les participants.

WG 4 – Compétences et évaluation des chiens

Animé par le représentant britannique Peter Gorbing (directeur de Dogs for Good), ce groupe de travail a établi la liste des tâches que doivent accomplir les chiens selon leur spécialité. Ces listes ayant été finalisées pendant 2019, l'enjeu se porte aujourd'hui sur l'évaluation des chiens.

WG 5 – Services au bénéficiaire

Animé par la représentante croate Jennifer Ceia (directrice technique du Rehabilitation Center Silver), ce groupe de travail a défini les droits et devoirs des maîtres des chiens en relation avec les prestataires d'éducation des chiens. Ce groupe a finalisé son document de travail.

WG 6 – Accessibilité

Animé par la représentante de l'association européenne des maîtres de chiens guides Judith Jones (directrice de l'European Guide Dogs Federation), également représentante de l'ANEC, agence défendant les intérêts des utilisateurs européens dans les processus de normalisation, ce groupe de travail traite des questions d'accessibilité. Il a été en peine de produire un quelconque premier document martyr.

I.7 Recherche de financements

Un potentiel partenariat fait l'objet d'échanges entre Terranimo et Canidea : il mobiliserait les membres de Canidea sur des actions ponctuelles dans les magasins de Terranimo.

Canidea est dorénavant reconnu « d'intérêt général » par les services préfectoraux.

Néanmoins, l'année 2019 a confirmé le constat des difficultés de collecte inhérentes à l'objet social de la confédération : étant donné que Canidea n'est en interaction directe ni avec les bénéficiaires ni avec les chiens, il lui est difficile d'obtenir des financements. En effet, les organisations prospectées préfèrent verser des financements à des organisations en contact direct avec le terrain.

Il a donc été décidé d'aider les associations membres à trouver des financements plutôt que de collecter directement pour Canidea. Ainsi les appels à projets étaient renvoyés vers les associations membres en fonction de la thématique.